



Réunion informelle du lundi 30 mai Déclaration liminaire

La CGT réaffirme qu'elle a toujours été opposée à la fusion fiscale ou globale DGI-CP. La création des DISI n'est autre qu'une conséquence de cette fusion, pierre angulaire de la RGPP.

Aujourd'hui les DISI :

- ne garantissent en rien l'avenir des missions informatiques. Nous condamnons les dérives constatées depuis plusieurs années à vouloir externaliser la conception et le suivi des programmes informatiques (hélios ou CHORUS pour ne citer qu'eux). Le gouvernement nous assène à tours de bras la nécessité de résorber le déficit public, mais cela n'empêche pas Bercy de dépenser des millions pour se procurer des « patch » à sa politique informatique incohérente. C'est sans parler du coût de la maintenance.
- Augurent de futures réorganisations et restructurations dont l'objectif sera de réduire le nombre de structures existantes.
- Ne permettent pas un meilleur fonctionnement et un meilleur pilotage.

Si aujourd'hui, vous avez daigné enfin recevoir les organisations syndicales, cela n'a pas été le cas lors de votre dernière venue le 16 mai. Cela reflète le manque de dialogue social et les vellétés de la Direction de mettre en place l'ESI de Toulouse en catimini, voir de réorganiser les services dans l'opacité la plus totale.

La CGT a organisé deux heures mensuelles d'information le 07 avril dernier. Il en est ressorti une vive et profonde inquiétude des personnels.

Sur les missions :

Le service éditique est appelé à fermer le 1^{er} août 2011. A ce jour, les organisations syndicales n'ont été à aucun moment consultées sur le reclassement des personnels de ce service, tant sur le volet de leur nouvelle affectation ou bien encore sur le volet indemnitaire (prime de façonnage). Ce service édite des avis ou met sous plis pour certaines trésoreries. Qu'en est-il de cette aide ? Est-ce que l'ensemble des missions part sur le centre éditique de Meyzieu ou bien sur d'autre DI ?

L'assistance informatique se met en place dans le plus grand flou. Il semblerait que vous ayez reçu les personnels des CMI. Nous vous demandons un bilan du droit d'option des personnels de la CMI. De même qu'en est-il des GSM sur notre département ?

Quel avenir pour l'assistance de l'ESI de Toulouse ? S'orientent-ils vers un PUV (Plateau Unique Virtuel) ou bien une AT (Assistance Téléphonique) ? Quelle articulation entre les personnels de l'ex-SAU et les CMI ? Est-ce que les personnels du SAU garderont leur polyvalence ?

Quels moyens pour exercer les missions d'assistance ?

Les personnels de l'Ex CMI ou SAU attendent clairement des réponses à seulement trois mois de la mise en place de la DISI.

L'avenir des missions informatiques est aussi des plus incertain. Avec la fermeture de l'éditique, on assiste à un dialogue social des plus restreint qui amène la Direction à jouer la division dans la réorganisation de l'exploitation. Qu'est-il prévu entre les missions d'exploitation et de production ? L'absence totale de PSI (Plan Stratégique Informatique) n'augure rien de bon sur la pérennité de la mission informatique et plus particulièrement de l'ESI de Toulouse.

Sur l'emplois :

La création des DISI ne doit pas être une nouvelle occasion pour la Direction de s'adonner à des tours de passe-passe.

Les postes des personnels de la CMI doivent être vacants au TSM pour le mouvement de septembre.

Quel niveau d'emplois est octroyé dans l'ESI de Toulouse ?

Sur la gestion des personnels :

Les personnels s'interrogent sur les nouvelles règles de mutation, les règles d'avancement, les horaires. L'éloignement du service du personnel, vraisemblablement implanté sur Bordeaux ne donne aucune garantie d'un dialogue social de qualité.

En 2007, les ex-dactylocodeuses avaient été réaffectées au SAU. Qu'en est-il des garanties de rémunération et d'affectation avec la création de l'ESI de Toulouse.

Eu égard aux missions dédiées à Toulouse, le volet formation doit être aussi des plus pertinent,

Enfin sur le volet rémunération, nous vous rappelons la pétition signée massivement par les personnels du DI de Toulouse en février 2009 alors que les personnels informatiques étaient les grands exclus de toute harmonisation indemnitaire. **La CGT réaffirme ici une reconnaissance et un plan de qualification vers le haut.**

Sur l'immobilier et le budget

La mise en place de l'ESI de Toulouse s'effectue alors que des travaux importants sont en cours sur le site de la place Occitane.

Il faut que l'évolution des missions soit clairement définie afin que l'aménagement immobilier y corresponde : m², ergonomie, insonorisation phonique, ...

La DRFIP de Haute-Garonne a voté un budget en début d'année. La création juridique des DISI au 1^{er} septembre, se fait sans moyen budgétaire. Comment va se passer cette période transitoire ? A titre d'exemple, qu'en sera-t-il des frais de déplacement ?

A ce jour, il n'y aucune réponse apportée sur le dialogue social proprement dit. Au-delà de l'organisation des prochaines élections professionnelles, quels moyens sont donnés pour la dialogue social institutionnel.

Pour terminer, la CGT dénonce la méthode d'emporte-pièce de la création de ces DISI. Il reste à ce jour à harmoniser les métiers, les carrières, la formation professionnelle, l'organisation du travail, et les moyens.